

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210218-D2021-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2021

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 12/02/2021

Séance du Jeudi 18 Février 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 19/02/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 18 février à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir Bénédicte VALLET), Tom KUBLER.

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération prise à huis clos conformément à la décision du conseil municipal dans sa délibération N°2021-6

Délibération : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation : 12.39%
- Taxe foncière (bâti) : 29.75%
- Taxe foncière (non bâti) : 57.25%

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 février 2021.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

